

# Les actions DPC de la FCVD en 2018

2018 représente la dixième année de la démarche d'accréditation.

Pour suivre l'évolution du DPC, la FCVD a changé la structure de ses programmes.

De ce fait, vous devrez en préalable à certaines actions DPC (*DPC des réunions régionales, DPC SFCE, DPC Journée Nationale, etc.*) réaliser un audit de vos pratiques sur les thèmes proposés (APP).

Cette décision a été prise en raison de la difficulté pour certains d'entre vous de répondre à l'exigence annuelle de la réalisation d'une APP pour votre bilan d'accréditation.

De ce fait, participer à ces actions de DPC vous permettra dans le même temps :

- de réaliser votre « **Participation annuelle à des sessions de formations d'acquisition ou d'approfondissement des connaissances** »  
(Participation annuelle à un programme présentiel format FCVD)
- de valider une action d'APP annuelle obligatoire « **Audit clinique - Activité analyse des pratiques** ».

Cette analyse des pratiques sera réalisée sur le site THEIA de la même manière que les prétests.

## Réalisation de l'audit clinique :

### Rappel :

L'audit clinique est une méthode d'évaluation des pratiques qui mesure les écarts entre la pratique réelle observée et la pratique attendue ou recommandée (recommandations de bonne pratique...) à partir de critères d'évaluation.

En fonction des résultats d'une première évaluation, les professionnels mettent en place des actions d'amélioration de la qualité des soins.

L'impact de ces actions est évalué par une nouvelle mesure des écarts entre la pratique réelle observée et la pratique attendue ou recommandée selon les mêmes critères d'évaluation.

### Modalités de réalisation :

Une évaluation en deux tours est réalisée par le chirurgien sur THEIA.

A partir de ses propres dossiers cliniques (de 5 à 10 dossiers), il est invité à compléter les grilles d'audit (une grille est prévue pour chaque dossier).

L'activité à réaliser en deux mois (un tour d'audit chaque mois). L'activité n'est considérée comme réalisée qu'à l'issue du deuxième tour d'audit.

A l'issue de l'audit, un certificat de participation est adressé par mail au participant.

Ce certificat doit être téléchargé sur votre bilan annuel ou d'accréditation (SIAM 2).

### **NB :**

Il est préférable mais non indispensable de réaliser le premier tour avant l'étape présentielle de la formation.

L'audit est effectué en parallèle à la formation.

Le DPC ne pourra être validé qu'après la réalisation des deux actions : audit et formation continue.

## **Un exemple pratique : les Réunions Régionales :**

### **Séquence 1 : Audit clinique (2 mois)**

« *Audit sur la réalisation de vos RMM* »

- 1<sup>er</sup> tour (*de préférence avant la réunion*)
- 2<sup>ème</sup> tour (*dans le mois qui suit la réunion*)

### **Séquence 2 : Formation Continue :**

- Etape 1 : Auto évaluation
- Etape 2 : Réunion présentielle
- Etape 3 : Auto évaluation et bilan